

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

2024 – 026 – Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : avis sur la demande d'enregistrement en vue de la construction par la société Beyrand d'un pôle d'impression et de décoration sur porcelaine implanté sur le site du Mas de l'Age

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, le conseil municipal de la Commune de COUZEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien LARCHER, Maire,
Date de convocation du conseil municipal : le 04 avril 2024.

Présents :

M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude LAINEZ, M. François FABRE, Mme Martine BOUCHER, M. Gilles TOULZA, Mme Monique DELPI, M. Michel GUILLON, M. Maurice LASNIER, M. Gérard BONNET, Mme Marie-Christine GRENARD, M. Patrick PETITJEAN, Mme Mireille DUMOND, Mme Patricia LEROUX, M. Thierry BRISSAUD, Mme Frédérique VILLESSOT, M. Nicolas COULAUD, Mme Cindy MOREN, Mme Céline BREGEON, M. Jean-Marc GABOUTY, M. Jean-Claude PASTUREAU, Mme Delphine BOULESTEIX, M. Marcel RIBIERE, M. Hugues BERBEY, Mme Cécile HENIAU-DESOURTEAUX.

Excusés :

M. Jean-Yves DORADOUX (procuration à Mme Marie-Claude LAINEZ),
M. Christophe BORDEY (procuration à Mme Monique DELPI),
Mme Dominique CACOT (procuration à M. Maurice LASNIER),
Mme Valérie DESPROGES (procuration à M. Nicolas COULAUD),
Mme Laëtitia SYLVESTRE-PECOUT (procuration à Mme Cécile HENIAU-DESOURTEAUX).

Madame Céline BREGEON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par un arrêté DL/BPEUP n°2024-17 du 12 mars 2024 Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à une autorisation environnementale pour le projet déposé le 17 octobre 2023 et complété les 4 et 6 mars 2024 par la société BEYRAND pour la construction d'un pôle d'impression et de décoration sur porcelaine implanté sur le site du Mas de l'Age.
Cette enquête publique se tient du 2 avril 2024 au 2 mai 2024 inclus. Le dossier d'enquête est mis à disposition du public en mairies de Couzeix et de Limoges, il est également disponible sur les sites internet des deux collectivités.

La société BEYRAND, maître d'ouvrage, dont le siège social se situe 8 rue du 8 mai 1945 à Saint-Just-Le-Martel (87590), a pour projet de créer un pôle d'impression et de décoration sur porcelaine à Couzeix en regroupant et développant ses activités actuellement exercées sur les sites de Saint-Just-Le-Martel (87) et de Nontron (24).
Ce projet de construction est soumis au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2940 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
Le dossier comprend notamment l'étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du 31 janvier 2024, la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la MRAe du 5 mars 2024 ainsi que le rapport de l'inspecteur des installations classées du 6 mars 2024 faisant apparaître que le dossier est jugé complet et régulier.

A la demande de Monsieur le Préfet, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société BEYRAND.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société BEYRAND en vue de construire, sur le site du Mas de l'Age, un pôle d'impression et de décoration sur porcelaine.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme ;

En Mairie, le 10 avril 2024

Le Maire,

Sébastien LARCHER